



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000142 .

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 14 – Aménagement & ruralité

Investissement

Chapitre 907 – Environnement

Sous-fonction 76 – Patrimoine naturel

Programme « Parcs naturels régionaux »

Le programme « Parcs naturels régionaux » est abondé de 0,7M€ en autorisations de programme et 0,5M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

Exposé des motifs :

Dans la mesure où le nouvel exécutif souhaite prendre toute sa part dans le développement des Parcs naturels régionaux et plus généralement des territoires ruraux, et compte du rôle de privilégié « qu'ils jouent pour l'équilibre de l'aménagement et le développement durable et économique des territoires ruraux », il semble inopportun de baisser son enveloppe de près de 30%.

C'est la raison pour laquelle le groupe Front de gauche souhaite que la somme inscrite au BP 2015 soit réablie.

Céline MALAÏS

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016**

**Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 14 – Aménagement & ruralité**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 935 – Aménagement des territoires  
Sous-fonction 50 – Services communs  
**Programme « Parcs naturels régionaux »**

**Le programme « développement de la pratique sportive » est abondée de 0,125M€ en autorisations d'engagement et 0,125M€ en crédits de paiement.**

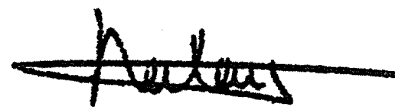
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs**

Le groupe Front de gauche tient à rappeler l'importance d'une mise en œuvre du SDRIF à la hauteur des enjeux en inscrivant les politiques publiques dans ses objectifs, en assurant un fonctionnement institutionnel qui autorise un réel partenariat entre toutes les collectivités. Son objectif principal visant au rééquilibrage des pôles tertiaires vers l'est et d'effort de construction de logements dans le secteur ouest devraient guider l'ensemble nos politiques publiques.

Mais, la mise en œuvre, c'est aussi l'organisation institutionnelle. Or les différentes échelles institutionnelles à laquelle se rajoute l'échelle métropolitaine, nécessite aujourd'hui encore d'être très présent. Nous considérons que la Région a une vertu irremplaçable, celle de la mise en cohérence des projets et des grands objectifs

Le SDRIF reste une référence majeure sur l'ensemble du territoire. Il convient de lui offrir tous les moyens financiers pour qu'il soit respecté. C'est le sens de cet amendement



Céline MALAÏSÉ